

LES DÉMÉNAGEURS AGRÉÉS PEUVENT VOUS FOURNIR SUR DEMANDE DES SERVICES SPÉCIFIQUES SELON VOS BESOINS.

- 1 Ils peuvent fournir la signalisation de voirie, réserver l'espace de parking, l'espace de stockage temporaire, démonter et remonter vos biens, retirer et réinstaller vos moquettes et tapis plain, retirer et accrocher les miroirs muraux, rideaux, cadres et luminaires, fournir le matériel d'emballage et de protection pour le vin, les oeuvres d'art, les collections diverses et les instruments de musique.
- 2 Vous procurer l'emballage adéquat de rangement et le matériel de protection comme les cartons pour livres, pour vêtements, le papier d'emballage, à bulles, les protège-coins, les couvre-matelas et des étiquettes repositionnables de couleur.
- 3 Ils ont leur propre centrale d'achat de matériel de déménagement (VACAD). C'est la raison pour laquelle ils peuvent proposer des prix de gros aux particuliers.

Rien n'est laissé au hasard avec les Déménageurs Agréés. Ils s'assurent d'exécuter avec précaution leurs services professionnels du début jusqu'à la fin de leur mission. Ils sont la garantie de la qualité et d'une véritable valeur ajoutée.

LA CDB. QUI SOMMES-NOUS ?

La Chambre Belge des Déménageurs (CBD) existe déjà depuis 112 ans en tant qu'association professionnelle, représentante de tous les « Déménageurs Agréés ».

Elle défend les intérêts légaux, économiques et sociaux des « Déménageurs Agréés », tout en s'assurant de la situation sociale de ses employés et du maintien de l'image du secteur.

Elle garantit aussi la protection des clients et consommateurs contre les pratiques déloyales et malhonnêtes des personnes ou entreprises réalisant des déménagements. Enfin, en tant qu'association, elle informe, inspire et soutient les professionnels dans leur effort d'offrir un service de qualité et légal.



Vous avez besoin de plus d'information ?
Contactez-nous

DEKEMPENEER SA NV
Your Best Partner

MANUTENTIONS • DÉMÉNAGEMENTS • BEHANDELINGEN • VERHUIZINGEN
TRANSPORTS • ENTREPOSAGES • VERVOER • OPSLAGRUIMTE

T +32 (0)2 725 12 12 – info@dkmoves.com
I.Z. Guldendelle – A. De Coninckstraat, 9 – B-3070 Kortenberg

DÉMÉNAGER, ÇA NE S'IMPROVISE PAS. C'EST UN MÉTIER.



« *Nous avons trouvé un déménageur pas cher. Ils avaient tout chargé dans leur camion, un peu vite et sans grandes précautions. Par contre, il n'est jamais arrivé à destination... Le chargement complet, nos meubles et tous nos biens... disparus.* »

C'est malheureusement un des trop nombreux témoignages que nous recevons à notre fédération professionnelle. Déménager est un véritable savoir-faire, réalisé par des professionnels. C'est la raison pour laquelle vous devriez toujours faire appel à des Déménageurs Agréés par la Chambre Belge des Déménageurs. Vous évitez ainsi tous les désagréments éventuels et confiez votre déménagement entre de bonnes mains.

POURQUOI CHOISIR UN DÉMÉNAGEUR AGRÉÉ ?

Voici les 10 raisons pour lesquelles vous devriez faire appel à un professionnel accrédité :

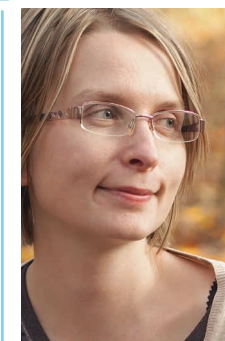
- 1 Il travaille avec un contrat et des tarifs clairs, tout en respectant les conditions dictées par la CBD.
- 2 Il assure le bon déroulement des tâches qui lui incombent, de A à Z.
- 3 Il informe ses clients au préalable des éventuels risques et propose des solutions d'assurance liées à ces derniers.
- 4 Il n'emploie que des collaborateurs compétents, fiables, et formés spécifiquement pour la réalisation de leurs contrats.



- 5 Il utilise des lifts, camions, et autres appareillages de déménagement aux normes dans le cadre de leurs activités en respectant les dispositions de sécurité en vigueur.
- 6 Ses fournitures de déménagement sont les plus respectueuses de l'environnement possible.
- 7 Il déplace en « bon père de famille » les meubles et biens qui lui sont confiés en n'utilisant que des moyens spécifiques de stockage sûrs et fiables.
- 8 Sa facturation est transparente et peut être contrôlée.
- 9 Ses pratiques commerciales sont légales et respectueuses des taxes et des dispositions légales en termes de lois sociales.
- 10 Enfin, il est reconnaissable à son utilisation du logo « Déménageur Agréé ».

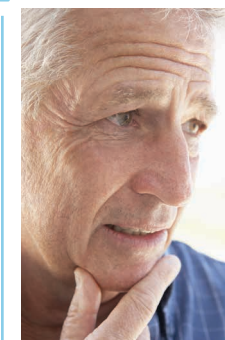
Chambre Belge des Déménageurs CBD s'assure du strict respect de ces éléments.

C'EST ARRIVÉ À D'AUTRES :



Nous nous sommes mis d'accord avec des amis pour la date du déménagement. Nous avons déplacé une commode en chêne du deuxième étage. C'est après que tout s'est compliqué. Marc a glissé et est tombé dans les escaliers. Son bassin s'est fracturé et il a dû faire une longue revalidation. Et vu qu'il n'avait pas d'assurance hospitalisation ou couvrant les accidents, cela ne s'est pas arrangé. Nous nous sentions tellement coupables que nous avons largement participé au paiement de son hospitalisation. Sans parler du sentiment d'avoir fait subir quelque chose d'atroce à notre ami de longue date...

- Patricia, 32 ans d'Alost



Après le décès de mon père, nous avons dû vider la maison de famille. Mes frères et sœurs sont arrivés ensemble le samedi. J'ai reçu en héritage un authentique tableau d'un maître reconnu d'une grande valeur. Je le vois encore : mon frère Philippe essaye de récupérer le tableau avec son fils, mais ce dernier leur glisse des mains. Malgré le fait qu'il ait été emballé dans des couvertures, le tableau est passé par la fenêtre et a atterri sur la clôture, complètement déchiré. La restauration n'a pas été possible et nous n'étions pas assurés. Je sais bien qu'il s'agit d'un accident, mais depuis la relation avec mon frère n'est plus la même.

- Arnaud, 62 ans de Kortenberg